

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DU TERRITOIRE
DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE****Séance du 14 décembre 2021**

Le 14 décembre 2021 à 17h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Serge PEROTTINO, Président, Madame Véronique MIQUELLY a été désignée secrétaire de séance.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Jean-Jacques COULOMB ; Bernard DESTROST ; Gérard GAZAY ; Michel LAN ; Rémi MARCENGO ; Yves MESNARD ; Véronique MIQUELLY ; José MORALES ; Serge PEROTTINO ; Patrick PIN ; Alain ROUSSET

Etaient représentés :

Christine CAPDEVILLE représentée par Yves MESNARD
Magali GIOVANNANGELI représentée par José MORALES
Jean-Marie LEONARDIS représenté par Michel LAN
Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET
Sophie AMARANTINIS représentée par Gérard GAZAY

CT4/141221/44**Sur le rapport de Gérard GAZAY****Etat Spécial de Territoire - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement « Travaux d'amélioration des Espaces Publics sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile »**

La Métropole a délégué au Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile la gestion de la compétence « Création, aménagement et gestion des zones d'activité, commerciales, tertiaires et artisanales », « les aires de stationnement » et « l'accompagnement des projets urbains en partenariat avec les communes ».

En 2020 et 2021, un travail transversal avec les syndicats de zones, les communes et les services économiques et d'aménagement du Territoire ont permis d'aboutir à la labellisation Parc+ de la part de l'ARPE sur les ZAE des Paluds, d'Alpha et de Napollon.

Le diagnostic des équipements et des Espaces Publics ainsi que le schéma de gestion du pluvial ont été réalisés. Les études de requalification portées par la Métropole se finalisent en 2021 avec des scénarios et un plan d'action qui vont décliner les objectifs stratégiques de développement et un programme pluriannuel de travaux.

En parallèle, plusieurs opérations d'aménagements dans les communes et sur les aires de stationnements entrent en phase opérationnelle avec la prise en compte des enjeux de désimperméabilisation, d'intégration des cheminements doux, des modes actifs, du plan vélo métropolitain et les études de circulation et d'optimisation des flux.

Aujourd'hui, la création de cette opération va permettre de regrouper les anciennes AP, de lancer les différents programmes de travaux et répondre aux objectifs de réussite d'un Territoire résilient.

L'opération d'investissement « père » 2022400600, « Travaux d'amélioration des Espaces Publics », d'un montant de 4 000 000 € inscrite au budget EST enregistrée dans l'autorisation de programme 08 – GEI HORS PROJETS SPECIFIQUES du programme 082 ESPACE PUBLIC INFRASTRUCTURE de la Métropole doit être affectée.

Au vu de ce qui précède, Monsieur le Président propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile du 14 décembre 2021.

Ouï le rapport ci-dessus,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la création et à l'affectation de l'opération d'investissement ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'inscrire les crédits de paiement y afférents.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération « père » d'investissement n°2022400600 intitulé « Travaux d'amélioration des Espaces Publics », pour un montant de 4 000 000 euros TTC, inscrite sur le budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, enregistrée dans l'autorisation de programme 2240082BP du programme 08-GEI HORS PROJETS SPECIFIQUES.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile en section d'investissement en dépenses selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée établi comme suit :

CP 2022: 1 060 000 euros T.T.C

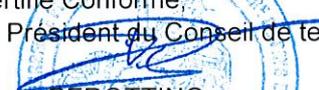
CP 2023 : 1 630 000 euros T.T.C

CP 2024 : 1 310 000 euros T.T.C

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de cette opération.

AVIS FAVORABLE

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de territoire

Serge PEROTTINO



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20211222-CT4-141221-44-DE
Date de télétransmission : 27/12/2021
Date de réception préfecture : 27/12/2021